

Le développement de projets « carbone » en forêt : une opportunité pour mobiliser plus et mieux

par Haïmad BAUDRILLER-CACAUD

Le carbone peut-il être une opportunité pour la gestion de la forêt méditerranéenne ? L'auteur présente ici un exemple précurseur en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : le projet carbone Valenbois du Mont Ventoux. Un projet qui a su impliquer un partenariat fort entre entreprise, collectivité locale, Centre national de la propriété forestière et propriétaires forestiers privés.

Contexte

Dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes et grâce au soutien financier de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) et du Commissariat général à l'égalité des territoires, la délégation PACA du Centre national de la propriété forestière (CNPF / CRPF PACA), a mené pendant 3 ans, de 2016 à 2018, un projet nommé Valenbois dont l'objectif était d'améliorer la mobilisation de bois en forêt privée tout en garantissant une gestion durable par le développement d'une économie nouvelle liée aux services environnementaux et par les opportunités qu'offre la filière bois énergie locale.

Territoire d'étude

Pour ce faire, trois sites ont été choisis. Ils se situent dans les territoires du Parc naturel régional du Verdon et du Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux (SMAEMV). Environ 6 600 ha de forêt privée et 900 ha de forêt publique étaient concernés. En forêt privée, ces territoires étaient quasiment totalement dépourvus de documents de gestion durables. Seuls environ 300 ha étaient dotés d'un plan simple de gestion dans le Vaucluse.

Méthodologie et résultats

Le développement de projets « carbone »

Le CNPF a développé des outils adaptés à la valorisation des services environnementaux, notamment « carbone », en termes techniques et de méthodologie de projet. Il a développé une méthodologie qui implique un partenariat tripartite qui lie entreprise, collectivité locale et CNPF. L'entreprise, dans une démarche vertueuse, finance une collectivité locale qui lui permet de garantir un ancrage territorial pour le développement de projets dont l'objectif est une optimisation de la séquestration de carbone

dans la forêt et les produits transformés issus du bois. La collectivité locale ouvre un appel à projets dans ce sens afin de subventionner les propriétaires forestiers éligibles à ce genre de projet. Le CNPF a établi les contractualisations et règlements nécessaires à la réalisation de ce partenariat et a apporté son soutien technique pour le calcul de la séquestration carbone.

Ainsi, Amaury Sport Organisation (ASO), la société qui organise le Tour de France, a financé le SMAEMV afin que ce dernier subventionne des projets forestiers sur le territoire Vauclusien du projet Valenbois.

Une commission de sélection, composée des partenaires cités précédemment, a permis à neuf propriétaires d'être choisis pour leur projet sur la base d'une évaluation de la quantité de CO₂ séquestré mais aussi des co-bénéfices apportés, notamment en termes d'usages de la forêt (pastoralisme, cueillette des champignons), de biodiversité et de paysage. Ces propriétaires devaient aussi disposer d'un document de gestion durable. Environ 50 ha d'amélioration sylvicole ont été prévus dans le but d'optimiser la séquestration de carbone par les peuplements concernés. Ces opérations ont permis de séquestrer en plus 8 800 tonnes de CO₂.

Itinéraires de référence et itinéraires carbone +

Les peuplements traités sont des taillis de chêne pubescent ou de châtaignier, des futaies résineuses de cèdre, de pin noir d'Autriche, de pin laricio de Corse, de pin maritime et de pin sylvestre, ainsi que des peuplements mélangés de feuillus et de résineux.

Les projets de référence ont été définis par rapport au fait qu'une pression importante sur les bois et leurs propriétaires était appliquée par les exploitants forestiers qui désiraient anticiper les coupes rases des peuplements résineux ou feuillus dont l'objectif est respectivement la production de bois énergie ou la production de bois de chauffage.

Le financement apporté par l'économie du carbone a permis aux propriétaires de mettre en œuvre une sylviculture qui allonge la période de révolution des peuplements, qui peut même devenir infinie dans le cas du traitement d'une futaie irrégulière. Ainsi, les itinéraires carbone prévoient le traitement en futaie régulière ou irrégulière des peuplements feuillus, résineux ou mélangés dans le but final de produire du bois d'œuvre, les éclaircies successives permettant aussi de fournir du bois de chauffage, du bois énergie et du bois de trituration.

Une culture forestière qui se développe

Les propriétaires sélectionnés ont pu changer leurs méthodes culturales traditionnelles, la coupe rase sans amélioration des peuplements, pour initier des modes de gestion plus complexes qui permettent la production de bois d'œuvre. Pour ceux qui souhaitaient déjà mettre en place ce type de gestion, ils étaient souvent freinés économiquement. L'animation du CRPF sur le territoire, ainsi que les financements apportés, ont permis à ces propriétaires de pouvoir réaliser leurs objectifs, accompagnés par des gestionnaires forestiers professionnels pour la rédaction de plans simples de gestion et l'encadrement des opérations sylvicoles. Les sociétés Alcina, Avisilva, Terrasilva et la coopérative Provence Forêt ont pu profiter des développements de l'économie liée au carbone.

Un effet levier

Avec un marché du bois énergie porteur, cette action a eu un effet levier évident par la mise en gestion d'autres propriétés qui n'ont pu profiter de cette source financière. Sur le territoire Vauclusien du projet, plus de 70% des surfaces soumises à plan simple de gestion (PSG) en sont maintenant dotées, représentant environ 2 400 ha et 290 ha de propriétés dont la surface est inférieure à 25 ha possèdent un code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS).

Une économie encore à soutenir

Ce projet a démontré les bénéfices de l'économie privée liée au carbone. Il paraît maintenant nécessaire de la développer. Le CRPF PACA a poursuivi cette action pilote en mettant en place des passerelles entre les entreprises et les propriétaires forestiers. Ainsi, les outils du CNPF sont labellisés Parcours Performant et Responsable, label donné par un consortium regroupant la Région PACA, l'ADEME, la DREAL, la Chambre des métiers et de l'artisanat et la Chambre régionale de commerce et d'industrie. Ce label permet aux entreprises de se faire accompagner dans le développement de leur démarche RSE (responsabilité sociale des entreprises). Des outils de communication (plaquettes et Kakémonos) ont été conçus pour mobiliser entreprises, collectivités et propriétaires autour du développement de cette nouvelle économie privée.

H.B.C.